

Bienvenue à Lévis!

Lévis, principale ville de la région de la Chaudière-Appalaches, se démarque par la qualité de vie qu'on y retrouve, par ses initiatives culturelles et ses projets de développement économique, et par les mesures d'aide qui y sont offertes. Parmi les 10 plus grandes villes au Québec, Lévis arrive en tête de liste pour les éléments suivants :

- Qualité de vie
- Vitalité économique
- Sécurité
- Bonheur

Si Lévis était une personne, ses traits de personnalité seraient :

ambitieuse, accessible, dynamique, empathique, accueillante, authentique et heureuse.

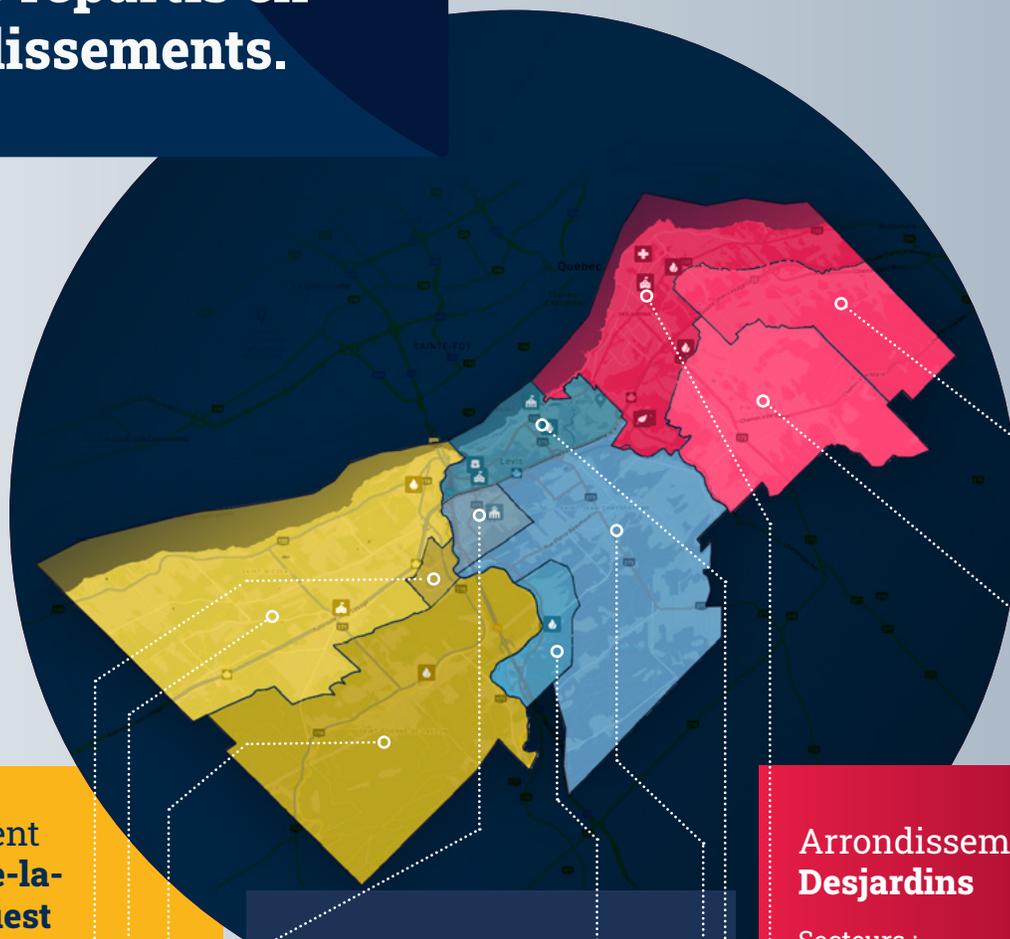
Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, face à la ville de Québec, Lévis possède une superficie de 444 km² comprenant des zones urbaines, agricoles et forestières.



Ville de
Lévis

VIVEZ
le courant
LÉVIS

La ville de Lévis est divisée en 10 secteurs répartis en 3 arrondissements.



Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Secteurs :

Saint-Étienne-de-Lauzon

Saint-Nicolas

Saint-Rédempteur

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Secteurs :

Charny

Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Saint-Jean-Chrysostome

Saint-Romuald

Arrondissement de Desjardins

Secteurs :

Lévis

Pintendre

Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy

Avant la réorganisation des municipalités du Québec en 2002, les secteurs de Lévis étaient des villes, des municipalités et des paroisses indépendantes. Maintenant, tous ces secteurs sont unis sous une même bannière.

Logo Armoiries Drapeau

En 2011, la Ville de Lévis s'est dotée d'un énoncé de positionnement: *Lévis, ville de coopération.*

À Lévis, l'esprit de coopération se fait sentir partout sur le territoire. Il se manifeste par la présence de plus de 40 coopératives, dont le siège social de Desjardins, mais aussi par une véritable « façon d'être et de faire » propre à Lévis.

En 2018, la Ville de Lévis annonce un nouveau positionnement : *Vivez le courant Lévis.*

Cette nouvelle signature cohabite avec *Lévis, ville de coopération*, mais reflète le Lévis d'aujourd'hui : une ville extrêmement attractive où tout est possible. **De plus, *Vivez le courant Lévis* résume l'ADN de la Ville de Lévis qui pourrait se définir comme suit :**

- **Axée sur les gens** : les citoyennes et citoyens, au cœur de nos préoccupations.
- **Entraide** : l'esprit de solidarité et de coopération dans toutes les sphères, que ce soit dans le milieu communautaire, sportif ou des affaires.
- **Diversité du milieu** : l'accès à la fois à la nature et aux centres urbains, la présence de secteurs d'activités et d'emplois de tout genre, établissements d'enseignement variés, etc. À Lévis, il y a de tout !
- **Proximité avec le fleuve** : la beauté du panorama que l'on peut admirer tous les jours. La dualité du fleuve : le mouvement et le calme.

Pour plus d'information sur *Vivez le courant Lévis*:

 courantlevis.com

LOGO



ARMOIRIES



DRAPEAU





Pour joindre la Ville

La Ville de Lévis est soucieuse que les citoyennes et les citoyens soient écoutés et informés pour tout ce qui touche l'administration municipale.

Le centre de service à la clientèle se nomme le 311 Lévis.

Joindre le 311 Lévis

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

 **Composez le numéro de téléphone à trois chiffre 311**

 **info@ville.levis.qc.ca**

 **ville.levis.qc.ca/accueil/formulaires/joindre-centre-service-clientele**



La vie démocratique

Le conseil municipal est composé du maire et de 15 conseillers municipaux, tous élus par les Lévisiennes et Lévisiens. Les élections ont lieu tous les quatre ans.

Pour voter, il faut avoir la citoyenneté canadienne, mais tout le monde peut participer à la vie démocratique en partageant son point de vue, en assistant aux réunions publiques, en s'engageant dans son milieu, en faisant du bénévolat, etc.

Participation citoyenne :

 **ville.levis.qc.ca/la-ville/participation-citoyenne**



Conseil municipal de Lévis

Séances du conseil municipal

La population peut assister aux séances du conseil de la ville. Lors de chaque séance, une période de questions est prévue après l'adoption de l'ordre du jour.

Horaire des séances

Les séances ordinaires du conseil municipal de Lévis ont lieu à 17 h 30 à l'hôtel de ville de Lévis, les deuxièmes et quatrièmes lundis de chaque mois, à l'exception du mois de juillet (1^{er} lundi seulement), du mois d'août (4^e lundi seulement) et du mois de décembre (1^{er} et 2^e lundi). Si le jour fixé pour une séance ordinaire est un jour férié, la séance est tenue le jour suivant.

Les séances extraordinaires, qui sont des séances additionnelles tenues en raison de besoins ou de dossiers particuliers, ont lieu en dehors des périodes (jours et heures) prévues au calendrier des séances ordinaires. Le cas échéant, la population est avisée de la tenue de ces séances.

Conseil municipal :

 **ville.levis.qc.ca/la-ville/conseil-municipal**

Hôtel de ville :

 **2175, chemin du Fleuve, Lévis**

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Webdiffusion des séances

Les séances du conseil municipal sont captées et Webdiffusées en direct, ainsi qu'archivées sur le site Web de la Ville dès le lendemain. Lors d'un conseil municipal, visitez cette page pour visionner la séance en direct.

Pour visionner la Webdiffusion :

 **ville.levis.qc.ca/la-ville/conseil-municipal/webdiffusion-des-seances**



Les bureaux d'arrondissement

On retrouve un bureau municipal dans chacun des trois arrondissements de la Ville de Lévis : Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Chutes-de-la-Chaudière-Est et Desjardins.

Services offerts dans ces bureaux :

- Consultation de certains documents déposés au conseil municipal
- Distribution de documents divers
- Réception de documents destinés aux élus



Saviez-vous que...

- Lévis est la 7^e plus grande municipalité de la province en nombre d'habitants (environ 150 000 citoyens).
- Lévis est dans le **fuseau horaire** UTC-05:00. Chaque année, le 2^e dimanche de mars, le Québec s'ajuste à l'heure avancée de l'Est (H.A.E.). Les horloges sont alors avancées d'une heure. Le 1^{er} dimanche de novembre, le Québec revient à l'heure normale de l'Est (H.N.E.). Les horloges sont alors reculées d'une heure.
- Au Québec, le **courant électrique** est de 110 volts, 60 cycles. Un adaptateur est nécessaire pour les appareils électriques conçus pour un autre type de courant, comme les 220 volts utilisés en Europe.
- La **taxe fédérale sur les produits et services** (TPS) est de 5 % et s'applique à la plupart des biens et services au Canada. La **taxe de vente du Québec** (TVQ) est de 9,975 % et s'applique sur le prix de vente excluant la taxe fédérale de la plupart des biens et services achetés au Québec. Donc, dans la majorité des cas, attendez-vous à payer environ 16 % plus cher que le prix indiqué.
- Dans les cafés et les restaurants, les **pourboires** ne sont pas compris dans l'addition. On laisse habituellement un pourboire correspondant à 16 % du total de la facture avant taxes. Les pourboires aux chauffeurs de taxi, coiffeurs, esthéticiennes, etc. sont à la discrétion des clients.
- Les **adresses** sont paires d'un côté de la rue et impaires de l'autre. La numérotation est croissante et, pour qu'elle se suive des deux côtés, certains numéros ne sont pas attribués.



Information à la population

Le site Web de la Ville de Lévis contient de l'information destinée aux citoyennes et citoyens, aux touristes et aux gens d'affaires. N'hésitez pas à le consulter. Vous pouvez aussi vous abonner à certains services pour être tenu informé des nouveautés, des opérations de déneigement, des travaux routiers, de la période d'inscription aux loisirs, etc.

Voici quelques sections d'intérêt du site Web :

- La section **Culture** ainsi que la section **Sports et loisirs** présentent les activités et les cours offerts dans les différents secteurs de la Ville, incluant les installations sportives comme les piscines, les terrains de soccer, les patinoires, les parcs et les camps de jour, etc.

ville.levis.qc.ca/culture

ville.levis.qc.ca/loisirs

- La section **Emplois et stages** propose des emplois permanents, temporaires et occasionnels, des emplois d'été et des emplois dans le secteur aquatique (sauveteurs, moniteurs en sécurité aquatique, etc.) offerts par la Ville de Lévis.

ville.levis.qc.ca/la-ville/emploi

- La section **Programmes et subventions** décrit les mesures de soutien financier offertes par la Ville de Lévis dans différents secteurs.

ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/programmes-subventions

- La section **Sécurité** donne toute l'information sur les numéros et les services d'urgence, la sécurité routière et la circulation, la prévention des incendies, etc.

ville.levis.qc.ca/securite

- La section des **Avis publics** présente les décisions provenant du conseil municipal et des conseils d'arrondissement.

ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/avis-publics

Info-Lévis

Pour recevoir des avis par courriel de la part de la Ville de Lévis, abonnez-vous à Info-Lévis. Choisissez le ou les sujets qui vous intéressent pour recevoir un avertissement par courriel dès que de nouveaux contenus reliés à ces sujets sont ajoutés au site de la Ville de Lévis.

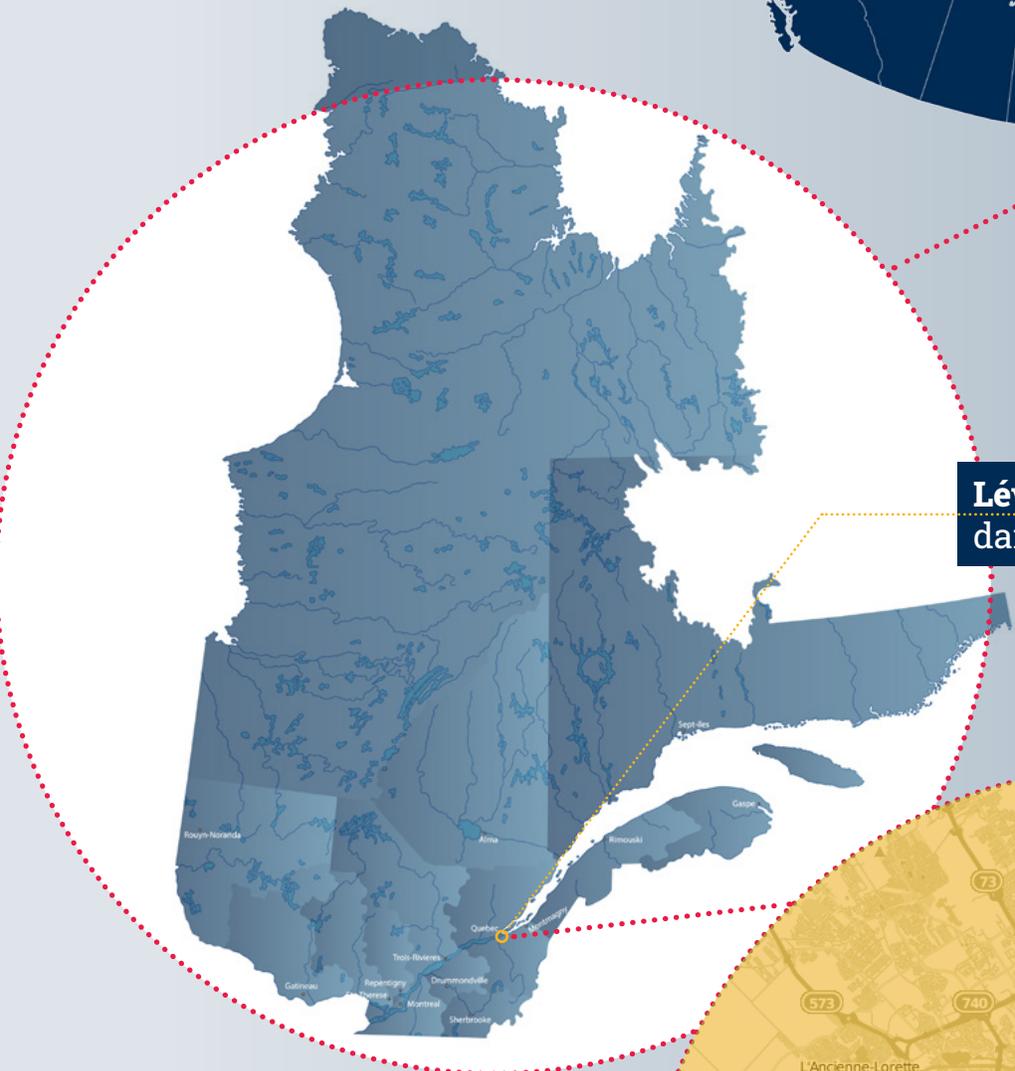
Abonnement:

ville.levis.qc.ca/info-levis

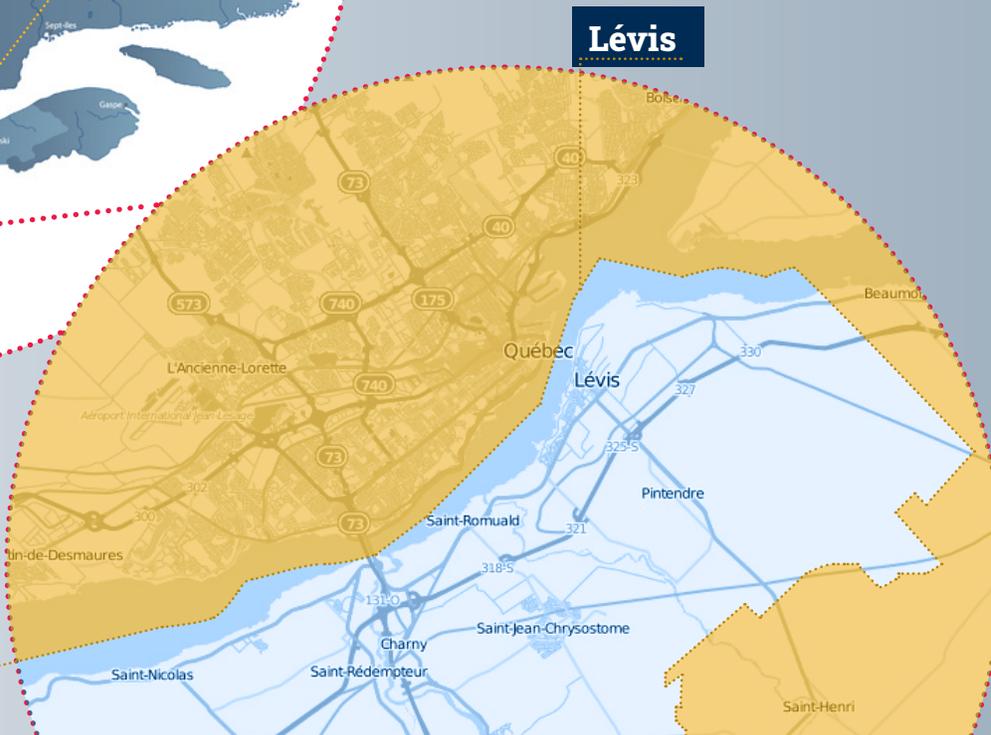
Situer Lévis



Lévis
dans le Canada



Lévis
dans le Québec



Lévis

Avec la participation financière de :

